

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_445-DE
		1.7.2 Groupement de commande

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

18

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Patricia MARROCQ

**Ont donné procuration :**

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Ghislain de FLAUJAC

**Objet : Cantine municipale**  
**Proposition d'adhésion à la Centrale d'achats AGAP'PRO**

**RAPPORTEUR :** André GALOIX, Adjoint au Maire chargé de la santé, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la cantine et des espaces verts,

Par délibération en date du 24 janvier 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux services d'affiliation globalisée avec la société AGAP'PRO sise 4 rue de Béguey – 33 370 TRESSES.

La convention n'est à ce jour plus adaptée et doit être reformulée.

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que cette ce sur les volumes de commandes passées, mais reste commande publique, de même que l'achat des denrées alimentaires.

Aujourd'hui, cette société ayant donné satisfaction, il propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion aux services d'affiliation globalisée, pour une durée de 1 an.

Il propose également d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la plateforme Agrilocal, relayée par le Département (Agrilocal32) qui permettra à la collectivité d'acquérir ponctuellement davantage de produits locaux.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à la majorité, décide

- de mettre fin à la convention actuelle qui lie la commune avec la société Agap'pro
- d'approuver la nouvelle convention avec AGAP PRO telle qu'elle est annexée à la présente délibération, pour une durée de 1 an, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la plateforme Agrilocal32.

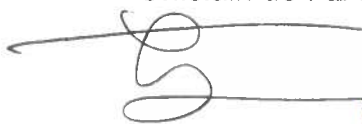

**Pour : 19**

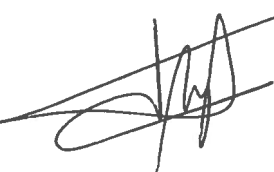
**Contre : 0**

**Abstention : 6** (MM. Julien Pellicer, Marc Dugros, Pascal Andrada, Mmes Sylvie Couderc, Patricia Marrocq, Sylvie Aché)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025